

FEDERATION DES SPORTS DE DANSE DE FRANCE et Danses de Loisir

BULLETIN FEDERAL D'INFORMATION

BULLETIN FEDERAL D'INFORMATION
N° 132



BULLETIN D'INFORMATION

N° 132 – MARS 2024

SOMMAIRE

Pages

2. Sommaire
3. Editorial
4. 45^e Nuit de la Danse et de l'Elégance, samedi 3 février 2024 à Courbevoie
11. Résultats à l'étranger
- 12-13. Dates à retenir
- 14-16. Tableau des garanties assurance MMA
17. Certificat médical
18. Parquets disponibles à la location (pour les adhérents FSD)
19. Formation professionnelle Danse de Salon : livres techniques FSD

EDITORIAL

Chers Adhérents !

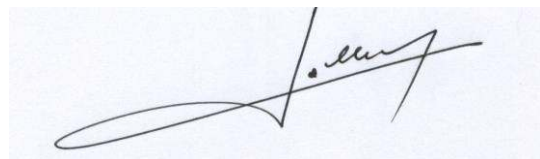
Début février s'est déroulé un évènement majeur dans le monde de la danse sportive : la 45^e Nuit de la Danse et de l'Elégance a accueilli au Centre Evènementiel de Courbevoie (92) plus de 140 couples représentant 13 pays. Cette compétition était organisée par le Danse Club 92 de Courbevoie, M. Michel Aufrère vice-président de la FSD et juge international.

Le nombre et la diversité des compétitions ont permis à des danseurs connus dans le monde entier comme à des couples moins chevronnés de se mesurer sur la piste. Le public a pu les admirer tout au long de cette journée entrecoupée de diverses démonstrations, qui s'est clôturée par une soirée dansante ouverte à tous.

La saison est loin d'être terminée, nous aurons l'occasion de vous présenter d'autres évènements.

Nous vous rappelons que si de votre côté, vous souhaitez vous faire connaître dans vos régions respectives, nous sommes à votre disposition pour publier vos informations (compétitions locales, régionales, nationales) quelles que soient les danses pratiquées.

Votre Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Aufrère', written over a light blue rectangular background.

45^e NUIT DE LA DANSE ET DE L'ELEGANCE
Samedi 3 février 2024 à Courbevoie (92)

Depuis de nombreuses années, cet évènement rayonne dans le monde de la Danse, mais le Covid a eu comme partout des conséquences. Pour l'édition 2024, les organisateurs ont voulu reconstruire un avenir pour la danse sportive française et ont diversifié les compétitions, les agrémentant de plusieurs shows et démonstrations.

Et d'abord, quelques « détails » :

- **Juges :** a) France : *Anne Chetoui – Eric Sourdeau – Frantz Ducroix – JasonCicard – Michèle Dolléans* – b) Grèce : *Théodoria Satolia* – c) Italie : *Nino Romano* – d) Lettonie : *Jelena Samuilova* – e) Portugal : *Angélique Pires* – f) Ukraine : *Naira Markina* – g) Royaume Uni : *Warren Boyce*
- **16 Pays participants :** *Allemagne - Autriche - Chine - France - Israel – Italie - Lituanie - Pays-Bas - Pologne - Portugal - République Tchèque - Slovaquie - Slovénie - USA - Ukraine - Royaume-Uni.*

Nous avons le plaisir de vous les partager en images...



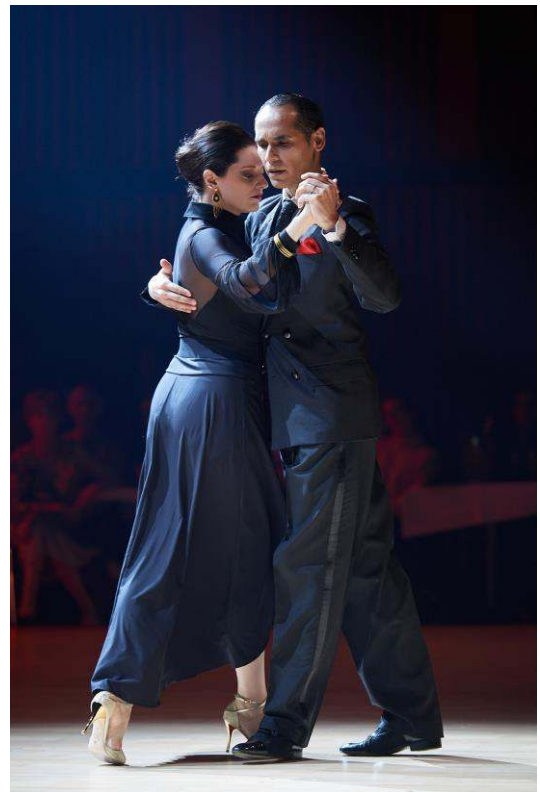
De gauche à droite : Nino Romano, Michèle Dolléans, Michel Aufrère, Roger Dolléans, Erik Habib, Mira Strmota,



Michel Aufrère, vice-président de la FSD, co-organisateur de la compétition a tenu à rendre hommage à Roger DOLLEANS, président de la FSD depuis sa création en 1991 et l'a remercié pour son engagement sans faille pour la promotion de la danse sportive



Show : Elena Rajamaki/Emil Leonte



Démonstration tango argentin : Virginie et Ivan INOFRE

Solo dance 12/16 ans



Solo dance moins de 12 ans



Finale Amateurs Latines Senior + de 30 : de D à G : *Barbara Roszaak/Mirosław Nedzewicz (Pologne) -Henri Salami/Darya Grynoushaya (France) – Sylvain & Aurélie Alliot (France) – Stéphane et Candice Verdier (France) – Dung Vo & Andrea Alexandru (France) – Rhys Lewis & Cassie Hilton (UK) – Sylvain Boisiot & Julie Lavole (France)*

Finale Amateurs Standard Seniors + 50 :

Domenico Mazzaglia & Giuseppina Borgonovo – Sébastien Lode & Severine Claude – Frédéric Faye & Raphaelle Salane – Frank & Liubov Ewen – Jean-Yves et Christine Murzin – Jean & Marie-Pierre Lancien .

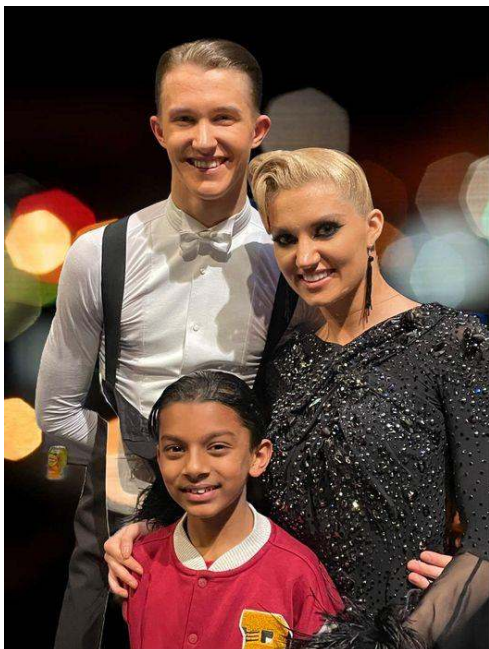




Finale ProAm Latines : Erik Habib président du Dance Club 92, devant Adir Blumenfeld/Yulia Teplytsky (Israel) – Miha Vodincar/Patricia Blatnik (Slovénie) – Michele Prioletti/Daniela Katzmayr (Autriche) – Argo Oblikas/Tracy Matthews (U.K.)



Finale ProAm Standards : Argo Oblikas/Tracy Matthews (UK) – Cyril Passerat /Celine Lavezzari (France) – Michele Prioletti/ Elena Volpi (Slovaquie) entourés par Michel Aufrère à gauche et Erik Habib à droite



Andrew et Lily (8 ½ ans tous les deux), jeunes compétiteurs entraînés par Sylvain et Aurélie Alliot (Art Style Danse de Beaumont sur Oise), eux-mêmes compétiteurs internationaux en danses latines, étaient invités par les organisateurs et ont enchanté le public lors de leur démonstration de latines !



Ils ont eu la fierté d'être encouragés par les champions du monde de danses standard !

La Danse et l'Elégance, magnifiquement illustrées par les actuels champions du monde de danses standard, Glenn Richard Boyce & Caroly Janes :





Ci-dessus, la « ligne » des finalistes Latines avec, entre autres, leur parapluie « FSD » :
De G à D : Olivier Beardmore/Spoti Mariacristina (Italie) – Dilosa Tisano/Emmanuela Felaco (Italie) – Kyrilo Popov/Chukhnova Katerina (Ukraine) – Aleksandr Berlov/Carlotte Guerin (France) – Issaev Viatcgeskav/Sofia Konchytska (Autriche) – Marcell Banati Csilla Szendrei (Hongrie)



Et, ci-dessus idem avec les finalistes Standard. De G à D : Glenn Richard. Boyce/Caroly Janes (UK) – B. Turner/Lilia Fleming (UK) – Maxwell Saban/Ruth Steele (UK) – Vitalii Podliesnov/Tatiana Malaya (France) – Dominique Kuijs/Alexandra Claessens (Pays-Bas) – Rafael Careira/Catia Pedro (Portugal) – Alexandre Pigeon & Maryline Follin (France).

Conclusion de cette journée très intense par un superbe feu d'artifice



Et pour clôturer la soirée, place au public qui, après avoir rempli les gradins et les tables a envahi la piste de danse !



Après ce très bel évènement sur le sol français, nos danseurs (et juges) sont allés se distinguer en Allemagne :

1/ le samedi 15 février Jason Cicard et son épouse et partenaire Regina ont pris la 3^è place à la finale Professionnels Latines au Championnat d'Allemagne GDO/WDO à l'Europa Park de Rust



2/ Et le samedi 3 mars, Jason et Regina ont emmené 25 compétiteurs du Club de danse d'Eschau (67) pour participer à la « Eisenberg Cup GDO » à Eisenberg : fruit de leur travail et de l'accompagnement de Jason et Regina, ils ont ramené de nombreuses médailles et qualifications ! Félicitations à tous !



*2 médailles d'or !
3 médailles d'argent !
4 médailles de bronze !
De multiples finalistes !*

AUTRES DATES

Les 7-8-9 mars 2024 : THE EUROPEAN OPEN à ELCHE (Espagne)

Compétition ouverte à tous les couples, quelle que soit leur fédération, pour tous âges et toutes catégories



Du 9 au 14 mai 2024 : THE OPEN WORLDS de Blackpool (Angleterre) où se retrouveront les plus grands champions

Les inscriptions se feront jusqu'au 31 mars 2024.



Nous attirons votre attention sur une nouvelle compétition qui vient d'être ajoutée au programme, grâce à l'initiative de Richard et Anne Gleave, personnalités reconnues depuis de longues années dans le monde de la danse sportive. Nous vous faisons part de leur message (traduction française)

« UNE NOUVELLE INITIATIVE POUR « FREEDOM TO DANCE 2024 »

Anne et moi sommes ravis de faire l'annonce suivante avec Step Change Studios :

THE OPEN WORLDS DE BLACKPOOL INCLUENT UNE CATÉGORIE POUR LES ADULTES AVEUGLES ET MALVOYANTS



Le Concours de danse Open Worlds, organisé par Paul Killick à la Tower Ballroom à Blackpool, présentera pour la première fois une catégorie pour adultes aveugles et malvoyants.

La compétition aura lieu le 12 mai 2024. L'inclusion d'une catégorie pour les aveugles et les malvoyants (BPS) a été rendue possible avec le généreux soutien de Freedom to Dance, fondée en 2010 par Richard Gleave et Anne Gleave.

La catégorie BPS comprendra une compétition de niveau bronze en 2 danses latines (Cha Cha, Rumba) et 2 danses standard (Valse, Tango). Les concurrents seront aidés par des partenaires de danse voyants. Le concours est ouvert à toute personne reconnue aveugle.

Rashmi Becker, fondateur de Step Change Studios qui soutient les personnes handicapées à danser et va inviter certains de ses étudiants à participer à la compétition, a déclaré : « Nos étudiants sont si excités d'avoir leur toute première occasion de danser à la fameuse Tower Ballroom grâce au soutien de Freedom to dance, Pauk Killick, Lin Bin de Cimen Shanghai, Terence Lay de la Fondation Terence Lay de Hong Kong, Thomas Pocklington Trust et Ronnie Li de la compagnie de vêtements de danse Chrisanne Clover. Au cours des prochains jours, nous remercierons individuellement nos supporters. Nous tenons également à remercier M. Michael Williams, directeur général de Blackpool Entertainment Company Ltd et Julie de MEET Blackpool pour avoir trouvé l'hébergement de l'hôtel pour nos participants et bénévoles malvoyants. Cela a été un rêve pour nos étudiants et nous sommes impatients de les voir sur la piste de danse. Nous encourageons vraiment d'autres personnes qui ont perdu la vue dans tout le pays qui apprennent la danse de salle de bal et la danse latino-américaine

Les fondateurs de FREEDOM TO DANCE Richard et Anne Gleave ont déclaré : « Nous avons vu la joie totale que la danse latino-américaine apporte à nos amis aveugles et malvoyants des Studios Step Change. Les soutenir dans ce voyage à Blackpool est le sommet pour FREEDOM TO DANCE. »

Pour participer au concours ou pour plus d'informations, envoyez un courriel à : organiser@theopenworlds.dance ou appelez au +44 (0)7498 977033. »

<https://www.stepchangestudios.com/ourwork>

Rashmi Patel

Et comme il n'y a pas que les danses latines et standard, nous vous proposons quelques manifestations qui vont avoir lieu ce printemps, organisées par nos clubs adhérents !

Fin mars, le club UNITY'N DANCE de Blanzly (71) organise :

Début juin, le Club WEST IN LILLE (Lille) Spécialisé dans le West Coast Swing organise 3 jours de stage :

Gala Interclubs
 Au complexe Jean ZAY à BLANZLY
Dimanche 24 mars 2024
 Avec la présence :
 Ecole de Danse Urbaine, Sprinter Club Autunois, K'Dance, Solder cheer and Dance, Studio de Danse de Marina Dupéclé
PAF 3€
 Ouverture des portes à 13H00
 Spectacle à partir de 14H00
 Buvette
 Petite restauration
 Réservation possible via QR code

WESTY WELSH
 7-8-9 JUIN 2024
 West in Lille
 SEMION & MARIA
 JOAO & SAVANA
 A 20 MN DE LILLE - CYSOING - SALLE XXL

WESTY WELSH
 7-8-9 JUIN 2024
 West in Lille

VENDREDI
 20h30 - 21h - 1h
 Ouverture des portes + Soirée

SAMEDI
 11h
 11h30-12h30
 12h40-13h40
 13h50-14h50
 15h-16h
 16h15-17h45
 Break
 21h-3h
 Ouverture des portes
 Salle 1 - S & M
 niveau 1
 niveau 2
 niveau 3
 niveau 4
 Danse libre
 Choré fun leader
 + Soirée avec shows
 Salle 2 - J & S
 niveau 1
 niveau 3
 niveau 4
 niveau 2
 Choré fun follow

DIMANCHE
 11h
 11h30-12h30
 12h40-13h40
 13h50-14h50
 15h00-16h00
 16h-18h
 Ouverture des portes
 Salle 1 - S & M
 niveau 3
 niveau 1
 niveau 4
 niveau 2
 + Pratique libre "byebye"
 Salle 2 - J & S
 niveau 1
 niveau 3
 niveau 2
 niveau 4

DIVERS

Comme nous vous l'avions indiqué dans notre précédent bulletin, la compagnie d'assurances MDS a été dissoute courant 2023. Notre courtier nous a proposé de souscrire un contrat avec MMA, que nous avons accepté.

Les conditions tarifaires sont restées identiques et aucune hausse ne sera répercutée sur le montant des cotisations annuelles et des licences.



ATTESTATION D'ASSURANCE (Art. L321-1s et D321-1s du Code du Sport)

MMA IARD Assurances Mutuelles Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes RCS Le Mans 775 652 126 – **MMA IARD** Société anonyme au capital de 537 052 368 euros entièrement versé RCS Le Mans 440 048 882 – Sièges sociaux : 160 rue Henri Champion – 72030 Le Mans Cedex 9 – Entreprises régies par le code des assurances (dénommées conjointement MMA ou l'assureur), atteste que la **FEDERATION FRANCAISE DES SPORTS DE DANSE DE FRANCE**, est assuré au titre du contrat n° **116.434.955** garantissant leur Responsabilité Civile en raison des dommages garantis causés aux tiers du fait ou à l'occasion des activités assurées conformément aux dispositions de l'article L.321-1 du Code du Sport, y compris les dommages d'incendie ou de dégâts des eaux causés aux locaux avec leurs installations ou équipements, à l'exclusion de locaux à usage d'hébergement, mis temporairement à leur disposition pour les besoins de leurs activités dans les conditions suivantes :

- pour une durée maximum de 31 jours consécutifs avec ou sans contrat de location,
- dans le cadre d'une convention de mise à disposition par créneaux horaires.

Les montants garantis à ce titre par le contrat sont les suivants :

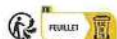
NATURE DES GARANTIES	MONTANT DES GARANTIES PAR SINISTRE	FRANCHISES
<u>RESPONSABILITE CIVILE AVANT LIVRAISON</u>		
Tous dommages confondus	8 000 000 EUR (1)	
Dont :		
▶ Dommages matériels et immatériels consécutifs	8 000 000 EUR (2)	Néant
- limités en cas de faute inexcusable à	3 500 000 EUR (1)	Néant
▶ Dommages matériels et immatériels consécutifs.....	1 500 000 EUR	Néant
▶ Dommages matériels en raison des vols		
- Suite à vol des préposés.....	30 000 EUR	Néant
- Suite à RC dépositaires (vestiaires).....	5 000 EUR	100 €
▶ Dommages matériels subis par les biens meubles ou immeubles confiés, loués ou empruntés		
- Biens meubles	150.000 €	Néant
- Biens immeubles.....	1.500.000 €	Néant
▶ Atteintes à l'environnement accidentelles.....	500 000 € (1)	10% mini 750 EUR / maxi 3.800 EUR
▶ Responsabilité civile médicale	8 000 000 EUR 10 000 000 EUR par année d'assurance	Néant
▶ Responsabilité de l'état et dommages causés au personnel	8 000 000 EUR	NEANT
-Dommages corporels.....	1 000 000 EUR	NEANT
-Dommages matériels.....	1 000 000 EUR	NEANT
-Dommages causés au matériel.....		
▶ Dommages immatériels non consécutifs	150 000 EUR	1 500 EUR
<u>RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON/RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNEL</u>		
Tous dommages confondus		
Dont :		
-Dommages matériels et immatériels confondus	2 000 000 EUR (1)	
-Dommages immatériels non consécutifs	2 000 000 EUR (1)	NEANT
	150 000 EUR (1)	1 500 EUR
<u>ASSURANCE RECOURS ET DEFENSE PENALE SUITE ACCIDENT</u>		
	30.500 EUR	NEANT

(1) CE MONTANT CONSTITUE UN MAXIMUM POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES D'UNE MEME ANNEE D'ASSURANCE (2) LES DOMMAGES CORPORELS RESULTANT DE L'UTILISATION OU DU DEPLACEMENT D'UN VEHICULE TERRESTRE A MOTEUR SONT GARANTIES SANS LIMITATION



MMA IARD Assurances Mutuelles : Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes - RCS Le Mans 775 652 126
MMA IARD : Société anonyme au capital de 537 052 368 euros entièrement versé - RCS Le Mans 440 048 882
Sièges sociaux : 160 rue Henri Champion - 72030 Le Mans Cedex 9
Entreprises régies par le code des assurances. - IDU REP Eco circulaire FR231780_03XLOT

LES GARANTIES DE BASE DE LA LICENCE		
NATURE DES GARANTIES	MONTANT DES GARANTIES	MONTANT DES FRANCHISES
ASSURANCE DES ACCIDENTS CORPORELS		
DECES	14 000 EUR (1)(3)	
Majoration du capital :		
- si l'assuré est marié, pacsé ou en concubinage (non séparé)	5 000 EUR	
- par enfant à charge (dans la limite de 4 enfants)	5 000 EUR	
INVALIDITE PERMANENTE	30 500 EUR.....	Franchise relative de 5%
Capital réductible sur la base du taux d'AIPP retenu après consolidation		
INDEMNITE SUITE A COMA		
Versement d'une indemnité égale à	2% du capital décès par semaine de coma dans la limite de 50 semaines sans pouvoir toutefois dépasser le montant dudit capital décès	14 jours
REMBOURSEMENT DE SOINS	100% du tarif de responsabilité de la Sécurité Sociale	Néant
(sous déduction des prestations éventuelles d'un régime de prévoyance dans la limite des frais réels)		
<u>Avec une sous-limite de :</u>		
- Frais hospitaliers.....	30 EUR / jour, maxi 30 jours	
- Chambre particulière	Selon montant légal	
- Prothèse dentaire, par dent (forfait)	300 EUR (2)	
- Bris de lunettes ou lentilles (forfait)	160 EUR (2)	
- Prothèse auditive, par appareil (forfait)	800 EUR (2)	
- Frais d'appareillage (fauteuil, béquilles,..).....	1 000 EUR (2)	
Frais de transport primaires (non pris en charge par la SS)	300 EUR portés à 3 000 EUR pour les transports par hélicoptère	Néant
FRAIS DE RECHERCHES ET DE SECOURS	2 500 EUR	
FRAIS DE RATTRAPAGE SCOLAIRE	1 600 EUR	15 jours d'arrêt
FRAIS DE REDOUBLEMENT DE L'ANNEE D'ETUDES	1 600 EUR	2 mois d'arrêt
FRAIS DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR UNE RECONVERSION PROFESSIONNELLE	1 600 EUR	35% d'IPP
En cas de taux d'infirmité permanente > à 35%		




BONUS SANTE	MONTANT PAR ACCIDENT : 1.525 €
<p>L'adhérent bénéficie, sur justificatifs, d'indemnités complémentaires spécifiques à concurrence d'un montant global maximal de 1525 € par accident, dans la limite des frais réels restant à charge et dans les limites précisées ci-dessous par type de dépense :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ les dépassements d'honoraires médicaux ou chirurgicaux, en complément du régime obligatoire de Sécurité Sociale et de tout régime de prévoyance complémentaire, à concurrence de 200 % de la base de remboursement de la Sécurité Sociale, ▶ les prestations hors nomenclature ou non remboursables par la Sécurité Sociale sous la réserve expresse qu'elles soient prescrites médicalement et qu'elles aient fait l'objet d'un accord préalable de l'assureur dès lors que la dépense dépasse 100 €, ▶ en cas d'hospitalisation, la majoration pour chambre particulière (les suppléments divers de confort personnel : téléphone, télévision, etc. ne sont pas pris en compte) et / ou le coût d'un parent accompagnant si le blessé a moins de 12 ans, à concurrence de 16 € par jour. ▶ les frais de remise à niveau scolaire pour les enfants accidentés mineurs à concurrence de 16 € par jour et 765 € maximum. 	

NATURE DES GARANTIES ET PRESTATIONS	MONTANT DES GARANTIES	MONTANT DES FRANCHISES
<p>ASSISTANCE VOYAGES EN CAS D'ACCIDENT OU DE MALADIE (sans franchise kilométrique, durée maximum = 90 jours consécutifs)</p> <p>Frais de transport t Dont frais d'évacuation ou de transport suite à un accident de ski</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soins médicaux à l'étranger <p>frais de soins y compris envoi de médicaments et soins dentaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prolongation de séjour avant rapatriement - frais d'hôtel - frais de transport retour • Rapatriement ou transport sanitaire • Retour prématuré • Transport et rapatriement du corps • Retour des autres personnes • Transport d'un membre de la famille - frais d'hôtel • Caution pénale • Assistance juridique à l'étranger • Avance de fonds à l'étranger • Aide en cas de perte de documents d'identité • Aide en cas d'annulation ou retard d'avion • Transmission de message urgent • Chauffeur de remplacement • Assistance aux enfants et petits enfants • Accompagnement psychologique 	<p>Frais réels 500 EUR</p> <p>150 000 EUR</p> <p>80 EUR / nuit maximum 10 nuits Frais réels</p> <p>Frais réels Frais réels Frais réels Frais réels 80 EUR / jour maximum 10 nuits 15 000 € 1 500 EUR</p> <p>500 EUR GARANTI GARANTI GARANTI GARANTI Billet A/R (train ou avion) GARANTI</p>	<p>80 EUR</p> <p>NEANT</p>

Cette attestation est émise pour la durée du 1^{er} novembre 2023, 0 Heure, au 31 août 2024, 24 Heures.

CETTE ATTESTATION EST DELIVREE POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT, ET NE PEUT EN AUCUN CAS ENGAGER LA COMPAGNIE AU-DELA DES CLAUSES ET CONDITIONS DU CONTRAT AUQUEL ELLE SE REFERE.

Fait à Paris, le 19/02/2024




MMA IARD Assurances Mutuelles : Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes - RCS Le Mans 775 652 126
MMA IARD : Société anonyme au capital de 537 052 368 euros entièrement versé -RCS Le Mans 440 048 882
Sièges sociaux : 160 rue Henri Champion - 72030 Le Mans Cedex 9
Entreprises régies par le code des assurances. - IDU REP Eco circulaire FR231780_03XLOT

Nous profitons de ce numéro pour vous rappeler les pratiques en matière de certificat médical : depuis le 7 mai 2021, les pratiquants/élèves n'ont plus l'obligation de fournir un certificat médical au moment de leur inscription. Le certificat médical est demandé pour les personnes devant participer à des compétitions. En revanche il existe un questionnaire (formulaire Cerfa n° 15699*01) que vos adhérents peuvent compléter pour savoir s'il leur faut ou pas ce certificat. Dans tous les cas, aucune disposition à ce sujet n'est prévue à ce jour dans les statuts de la FSD et il n'y a donc pas de caractère obligatoire.



FEDERATION DES SPORTS DE DANSE
DE FRANCE ET DANSES DE LOISIR
F . S . D .



Le décret n° 20216564 du 7 mai 2021 a modifié les obligations déclaratives médicales.

1°) Pratiquants mineurs : Le Certificat Médical n'est plus obligatoire.

- Ces pratiquants doivent à la place fournir un auto-questionnaire personnel de santé dont toutes les réponses doivent être négatives (*pièce jointe 1*).

Dans le cas où au moins une des réponses serait positive, un certificat médical de non contre-indication datant de moins de 6 mois redeviendrait obligatoire.

Dans le cas où toutes les réponses sont négatives, le représentant légal du mineur fournit une déclaration sur l'honneur confirmant l'exactitude de l'auto-questionnaire ci-dessus (*pièce jointe 2*).

En outre, des examens médicaux obligatoires sont mis en place pour les pratiquants qui ont :

- De 8 à 10 ans,
 - De 11 à 14 ans,
 - De 15 à 16 ans.
- Pour les enfants à partir de 6 ans il est prévu des examens médicaux obligatoires : se référer au site suivant :

<http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35490/2?idFicheParent=F967#2>

Enfin, il est recommandé de consulter le site de la Société Française de Cardiologie pour prendre connaissance de ses recommandations :

<http://www.sfcadio.fr/publication/publication/recommandations-concernant-le-contenu-du-bilan-cardiovasculaire-de-la-visite-de-non>

2°) Pratiquants majeurs :

- Première licence : fournir un **certificat médical de non-contre-indication de moins de 1 an** (*mentionnant « compétition » le cas échéant*).

- Renouvellement « loisir » : fournir annuellement un auto-questionnaire de santé (*identique annexe 1*) ne comportant que des réponses négatives, ainsi qu'une « attestation sur l'honneur » (*pièce jointe 2*). *Dans le cas où au moins une des réponses serait positive, un certificat médical de non contre-indication datant de moins de 6 mois redeviendrait obligatoire.*

- Renouvellement « compétition » : un certificat médical de non-contre-indication de moins d'un an est à fournir tous les 3 ans. Les années intermédiaires, fournir un « auto-questionnaire » (*identique annexe 1*) ne comportant que des réponses négatives, plus, dans le cas d'au moins une réponse positive, un certificat médical de moins de 6 mois.

POUR VOS EVENEMENTS/COMPETITIONS

La FSD dispose de 2 parquets de 300 m² chacun, l'un stocké en région parisienne (Val d'Oise), l'autre dans le Sud à proximité de Narbonne.

Vous organisez une compétition et vous avez besoin d'une piste de danse, alors n'hésitez pas à nous contacter ! Vous avez la possibilité de ne louer qu'une partie de chaque parquet, 100 ou 200 m² car ils sont divisés en 6 modules de 50 m² chacun.

Si vous êtes intéressés, appelez-nous ou envoyez-nous un message afin que nous vous indiquions les modalités de mise à disposition : convention de location entre la FSD et votre structure, montant, modalités de livraison...



La FSD avait mis son parquet à disposition pour l'Open de Naples en décembre 2023, de même pour la 45^e Nuit de la Danse et de l'Élégance à Courbevoie (92) le 3 février 2024

LOCATION DE PISTE DE DANSE
(POUR LES ADHERENTS FSD)

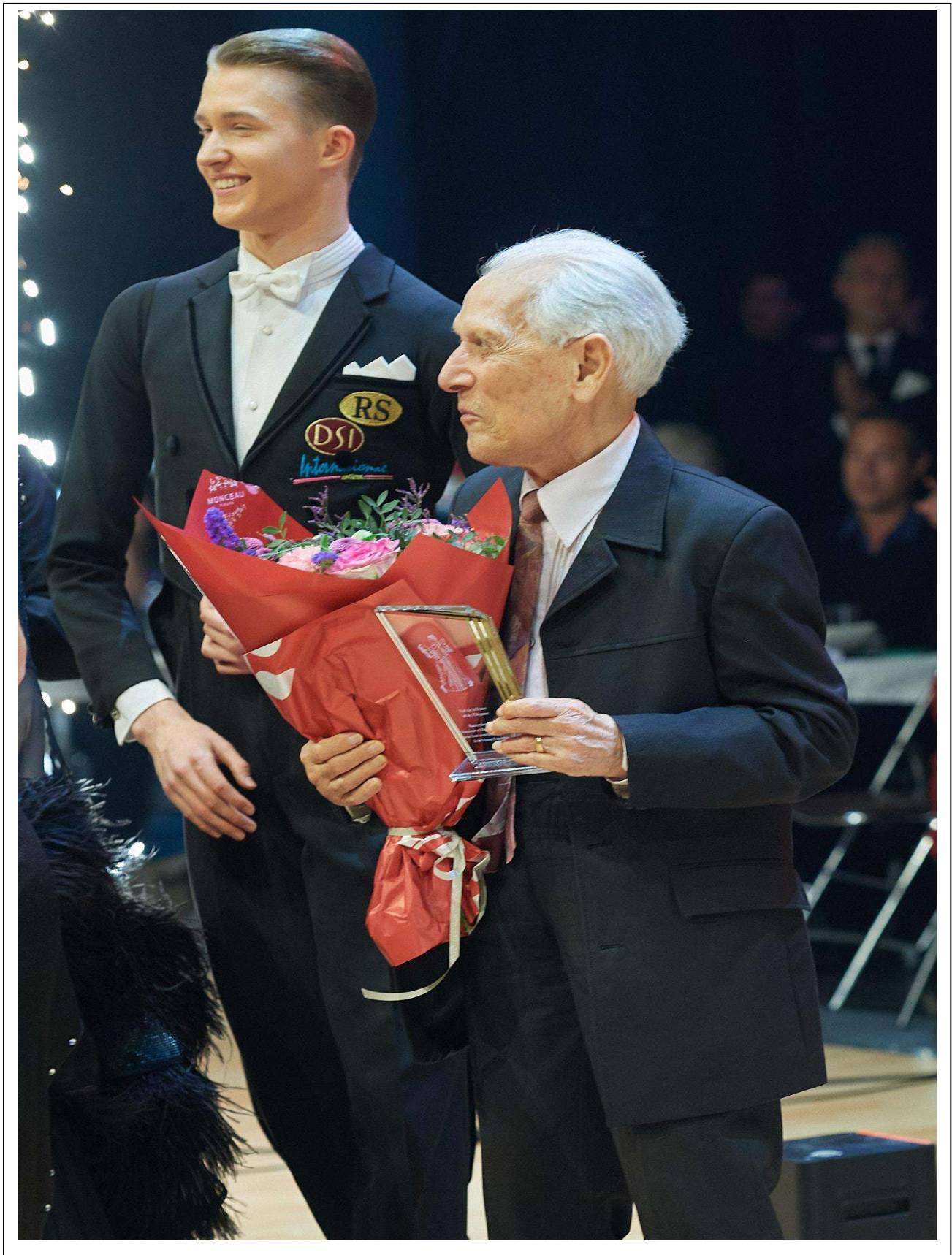
Devis sur demande

Renseignements :
Secteur nord 06.76.84.67.31
Secteur sud 04.68.48.22.09



Livres Techniques de Danse par Couple pour la préparation des Enseignants
« danse de salon » et « danse sportive »

<p>TECHNIQUE DES DANSES STANDARD par Roger DOLLEANS Les 5 danses standard (Valse Lente - Tango - Slowfox - Valse Viennoise - Quickstep) expliquées et détaillées en français, conformément à la technique internationale. Commande à adresser à Roger et Michèle Dolléans - -7 Rue des Oliviers - 11540 ROQUEFORT des Corbières avec un chèque de 50 Euros</p>
<p>TECHNIQUE DES DANSES LATINES par Simonne GERMAIN Les 5 danses latines (Rumba-Chacha - Samba - Paso Doble - Jive) fidèlement traduite en français de Walter Laird, avec son autorisation Commande à adresser à F.S.D. - 7 rue Chantevent - 11540 ROQUEFORT des Corbières avec un chèque de 50 Euros</p>
<p>TECHNIQUE DE ROCK'N ROLL de Bachir ARAR Rédaction et Mise en pages par Christine Boutaud Commande à adresser à F.S.D. - 7 Rue Chantevent - 11540 ROQUEFORT des Corbières avec un chèque de 37 Euros</p>
<p>CHOREGRAPHIE DE SLOWFOX par Roger DOLLEANS 36 figures de compétition de haut niveau, présentées dans l'une de leurs exécutions possibles, avec des exemples d'entrées et de sorties Commande à adresser à Roger et Michèle Dolléans - -7 Rue des Oliviers - 11540 ROQUEFORT des Corbières avec un chèque de 33 Euros</p>
<p>INITIATION A LA SALSA par Sébastien MASSARO Méthode au carrefour des divers styles : Cubaine, Portoricaine, New-Yorkaise et Los Angeles Commande à adresser à F.S.D. - 7 rue Chantevent - 11540 ROQUEFORT des CORBIERES avec un chèque de 30 Euros</p>
<p>LE TANGO ARGENTIN par André MASSARO Méthode pour la préparation des diplômes Commande à adresser à F.S.D. 7 rue Chantevent 11540 ROQUEFORT des Corbières avec un chèque de 30 Euros</p>
<p>STYLE SOCIAL FRANÇAIS par Roger Dolléans Valse, Tango et Paso : préparation aux examens d'enseignant Commande à adresser à : Roger Dolléans - 7 rue des Oliviers - 11540 ROQUEFORT des Corbières avec un chèque de 20 Euros</p>
<p>PEDAGOGIE PRATIQUE « Danses de Couple » par Denis Coc et Anne Sophie Aubrun Commande à adresser à : F.S.D. - 7 Rue Chantevent - 11540 ROQUEFORT des Corbières avec un chèque de 20 Euros</p>
<p>ANATOMIE HUMAINE Généralités, par Anne Sophie Aubrun et Denis Coc Commande à adresser à : F.S.D. - 7 Rue Chantevent - 11540 ROQUEFORT des Corbières avec un chèque de 20 Euros</p>
<p>HISTOIRE DES DANSES DE COUPLE par Jacqueline Authier D'où viennent nos pas ... ? Commande à adresser à : F.S.D. - 7 Rue Chantevent - 11540 ROQUEFORT des Corbières avec un chèque de 23 Euros</p>
<p>NOTIONS DE MUSIQUE pour les Danses par Couple par Marc Authier et Cécile Pateau Commande à adresser à : F.S.D. - 7 Rue Chantevent - 11540 ROQUEFORT des Corbières avec un chèque de 18 Euros</p>



*Glenn Richard Boyce remettant son trophée à Roger Dolléans
Lors de la 45^e Nuit de la Danse et de l'Élégance*